



Le chèque déclic

publié le 04/09/2020

Le chèque Déclic



Le chèque Déclic est à destination de tous les élèves en classe de 3e du département de la Vienne. Il a comme objectif de faciliter l'accès à la culture et au sport, ainsi que d'encourager la lecture.

Qu'est-ce que le chèque Déclic ?

Le chèque "Déclic Le bon plan jeunes" est personnel et nominatif, seul un élève de 3e de la Vienne peut commander un chèque.

Il se compose de 3 chèques de 10 euros chacun :

2 chèques sont destinés à contribuer à une adhésion à une association culturelle ou sportive, ou bien à participer à un stage

Le 3e chèque vous permettra d'acheter un livre dans l'une des librairies du département.

Vous y trouverez également 3 bons de réduction à utiliser auprès des partenaires participant à l'opération.

Comment utiliser les chèques Déclic ?

Les chèques sont utilisables auprès des structures et des commerces participant à l'opération.

Les deux chèques de 10 euros dédiés au sport et à la culture peuvent être utilisés de manières différentes :

- payer une adhésion ou un stage dans une structure sportive ou culturelle avec les 2 chèques cumulés
- payer avec un chèque de 10 euros une adhésion à un club sportif et/ou un stage sportif
- payer avec le 2e chèque de 10 euros une adhésion à une association culturelle

Nota : Si le livre acheté avec le chèque à une valeur de moins de 10 euros, la différence ne sera pas remboursée.

Où utiliser vos chèques Déclic ?

Dans la Vienne, plus de 260 associations sur plus de 400 lieux d'activités participent au chèque Déclic.

Cette liste est non exhaustive.

Si l'association ou le club dans lequel vous souhaitez utiliser votre chèque Déclic ne fait pas partie de notre liste de partenaires Déclic, proposez-lui de se rapprocher de la Direction des Sports au 05 49 55 59 18 pour qu'il le soit !

Comment recevoir votre chèque ?

- Demande à faire à partir du 1er septembre 2020
- Munissez-vous de l'attestation de scolarité de l'année en cours

- Scannez-la ou prenez-la en photo
- Remplissez le formulaire de demande en ligne
- Joignez le fichier de votre attestation à votre demande

Après l'instruction du dossier, vous recevrez un accusé de réception de votre demande, confirmant l'état complet du dossier ou signalant une pièce justificative manquante.

[Lien pour accéder à la page de commande du chéquier Déclic.](#) 

Direction de la Jeunesse et des Sports

Tél. : 05 49 50 28 70



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.